

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT # 517-2011
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 305,
AFIN QUE SOIT AJOUTÉ UN USAGE ATELIER DE FABRICATION
ARTISANALE AVEC OU SANS COMPTOIR DE VENTE
ET/OU ESPACE D'ENSEIGNEMENT**

**TENUE LE 3 MAI 2011, 19 H 30
À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE SITUÉE AU 1330,
CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : MM. Yves Coulombe, maire
Sylvain Delisle, conseiller
Julien Milot, conseiller
Louis Gosselin, conseiller
Mmes Johanne Chebin, conseillère
Josée Côté, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
 - Présentation du projet de règlement # 517-2011, avec modification, modifiant le règlement de zonage 305 afin que soient modifiées les limites de la zone AD-3, ajouté la classe «Commerce et service 2 (C-2 : local sans incidence)» dans les usages autorisés dans cette zone, ajouté à ladite classe l'usage «Atelier de fabrication artisanale avec ou sans comptoir de vente et/ou espace d'enseignement» ainsi que certaines conditions d'utilisation.
 - Période de questions
 - Clôture de l'assemblée
-

L'assemblée est ouverte à 19 h 30 par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans. Claudette Pouliot fait fonction de secrétaire.

Madame Claudette Pouliot fait lecture du projet de règlement # 517-2011. Une copie de ce règlement est remise aux personnes présentes.

Monsieur Yves Coulombe explique les modifications concernant le projet de règlement et répond aux questions des citoyens.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

La clôture de l'assemblée est proposée par Yves Coulombe à 20 h.

CLAUDETTE POULIOT
DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

YVES COULOMBE
MAIRE